

## Modification globale des contrats – Gestion proactive des médicaments (GPM)

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, nous mettrons en place un processus d'évaluation des nouveaux médicaments ou des médicaments existants utilisés à de nouvelles fins. Ce processus s'ajoutera à l'approbation de Santé Canada.

La Financière Sun Life s'engage à assurer la viabilité des régimes en mettant en place des stratégies de gestion des coûts.

Au cours des dernières années, la Financière Sun Life a assuré une surveillance étroite des nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada et des médicaments existants approuvés à de nouvelles fins. Ce processus visait à évaluer l'efficacité clinique de ces médicaments ainsi que leur impact potentiel sur la viabilité des régimes.

Nous avons également mis au point un processus d'examen rigoureux pour ces médicaments. Dans le cadre de ce processus, nous déterminons les médicaments pour lesquels une autorisation préalable doit être obtenue et nous établirons par la suite des critères cliniques pour ces médicaments. Toutefois, en raison de l'augmentation du nombre de nouveaux médicaments à coût élevé, les risques financiers liés à votre régime sont accrus.

Certains de nos concurrents ont déjà mis en place un processus afin d'exclure certains médicaments approuvés par Santé Canada. Cela signifie que, dans le cadre de la coordination des prestations (CDP), la Financière Sun Life agit parfois à titre de premier payeur pour ces médicaments exclus, qui représentent un risque financier additionnel pour notre organisation et pour vous.

### Gestion proactive des médicaments (GPM)

Dans le but d'atténuer les risques associés aux médicaments onéreux qui arrivent sur le marché et d'uniformiser nos pratiques avec celles du secteur, nous avons amélioré notre processus d'examen des médicaments.

Dans le cadre de notre évaluation pharmacoéconomique, nous déterminerons les médicaments qui doivent être couverts au titre de la garantie Frais médicaux.

Notre processus d'examen approfondi s'appuie sur divers facteurs (indiqués dans le libellé du

contrat ci-dessous) qui nous permettront de déterminer si ces médicaments doivent être :

- couverts au titre du régime;
- couverts au titre du régime, mais assujettis au programme d'autorisation préalable (s'il y a lieu) ou
- exclus du régime.

La durée du processus d'examen varie. Un médicament peut être immédiatement inclus, tandis que le processus pourrait prendre quelques semaines ou quelques mois pour certains médicaments plus complexes.

Notre équipe de pharmaciens experts assurera une gouvernance proactive et veillera à ce que les participants aient accès aux médicaments appropriés (selon l'affection) en temps opportun.

**En raison de votre entente financière conclue avec la Financière Sun Life, nous n'apporterons pas automatiquement cette modification à votre contrat le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Toutefois, nous vous encourageons à la mettre en place afin d'assurer la durabilité de votre régime au moyen de stratégies de gestion des coûts efficaces.**

## Nouveau libellé du contrat

Les médicaments couverts au titre de la présente garantie doivent avoir un numéro d'identification du médicament (numéro DIN) et être approuvés conformément à la rubrique *Évaluation des médicaments*.

**Évaluation des médicaments** – À effet du 1<sup>er</sup> novembre 2017, les médicaments suivants feront l'objet d'une évaluation et devront être approuvés par la Sun Life en vue d'être admissibles à un remboursement :

- médicaments ayant reçu un avis de conformité de Santé Canada pour un usage initial ou un nouvel usage.
- médicaments auparavant couverts par ce régime et dont le coût a connu une hausse importante.

Les frais de médicaments sont admissibles à un remboursement seulement s'ils ont été engagés à compter de la date à laquelle la Sun Life les a approuvés.

La Sun Life évaluera l'admissibilité du médicament en fonction de facteurs comme :

- l'analyse comparative du coût du médicament et de son efficacité clinique.
  - les recommandations faites par les organismes d'évaluation des technologies de la santé et les provinces.
  - l'accès à d'autres médicaments qui traitent les mêmes affections ou des affections similaires.
- la durabilité du régime.

**Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.**

# INTÉRÊTS en bref

nouvelles des Garanties collectives

Le 31 août 2017

## Ce que vous devez faire

Si vous avez choisi de mettre en place cette modification veuillez en aviser votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life d'ici le 29 septembre 2017, puis conservez le présent bulletin Intérêts en bref dans vos dossiers avec vos contrats collectifs établis par la Financière Sun Life à titre de référence. Ce bulletin constitue une modification contractuelle qui prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017. À la prochaine révision de votre régime, nous mettrons à jour votre contrat afin de refléter la modification ci-dessus.

## Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

31/08/17 EM

Financière   
Sun Life